

Date de la convocation : 23/09/2021

Présents : M. PANCHAU Jean-Baptiste, Maire, M. FORGEAU Laurent, M. TROUVE Emmanuel, M. TRIOLA Ernesto, Adjoint,

Mme DEBAYLE Céline, M. MOUJELLIL Patrice, M. PAGES Pierre, M. PEREZ Gérard, Mme PRADES Maryse, Mme ZOUROUDIS Hélène.

Absents : M. MILESI Clément,

Absent avec pouvoir : Mme LHERMITTE Raymonde pouvoir à M. PEREZ Gérard, M. FENRICH Christian à M. LAYDET Kévin,

Mme THOMAS-MAZARS Fabienne à M. PANCHAU Jean-Baptiste,

Secrétaire de séance : M. PAGES Pierre

Le Conseil municipal a approuvé le dernier PV.

En raison de son caractère d'urgence, un point a dû être ajouté à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour (convention de mise à disposition)

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION A 2 ANS

Le Maire rappelle au conseil municipal que le foncier bâti est une des principales recettes de la commune.

Le code général des impôts prévoit automatiquement que les constructions nouvelles, reconstruction et additions de construction à usage d'habitation, soient exonérées à 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. A partir de 2022, les constructions nouvelles **seront totalement exonérées.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'appliquer la limitation de l'exonération à 2 ans.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : EXONERATION EN FAVEUR DES VERGERS, CULTURES FRUITIERES D'ARBRES ET ARBUSTES ET DES VIGNES

Suite à l'épisode de gel d'avril 2021 qui a fortement touché les exploitations agricoles du territoire, M. le maire propose une exonération exceptionnelle de 2 ans en faveur des agriculteurs. Proposition approuvée à l'unanimité

AMENAGEMENT DE FORET COMMUNALE AVEC L'ONF

Suite au rendez-vous avec un agent de l'Office National des Forêts (ONF), le Conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF.

Les grandes lignes de ce projet sont :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Approuvé à l'unanimité

8000 ARBRES PAR AN POUR L'HERAULT

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il a mis en place le projet « 8000 arbres ».

La commune a passé commande d'une trentaine d'arbres. A réception des arbres, la commune sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation. Projet approuvé à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la régie du périscolaire, il y a lieu de prévoir un renfort au niveau du secrétariat.

La maison de retraite de Claret propose la mise à disposition d'un agent à temps partiel.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la Maison de retraite et la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout document y afférant. (Pour : 10 - Contre : 3 - Abstention : 1)

Questions diverses

- Suite aux dernières intempéries et aux dégâts répertoriés sur la commune (inondations des chemins, murs effondrés...), des réunions de travaux sont envisagées afin de trouver des solutions.

- Une demande de nettoyage du « Val des Horts » a été faite

- La commune a fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle : Vacquières fait partie de liste des communes reconnues en état de catastrophe naturelle (arrêté préfectoral)

- Une demande de reconnaissance « calamité agricole » a été déposée par la commune auprès des services de la DDTM.